

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Lillane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 63

Nombre de pouvoirs : 8

Excusés : 3

N° de l'ordre du jour :

2013.06.12 : Convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Jouy-en-Josas pour l'opération d'aménagement d'une aire communautaire d'accueil des gens du voyage à Jouy-en-Josas.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013

□ M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu l'article L.5211-4-1 II du Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de « réalisation d'aires d'accueil pour les gens du voyage », Versailles Grand Parc a prévu la réalisation d'une aire sur la commune de Jouy-en-Josas.

Pour suivre la réalisation des travaux, la communauté d'agglomération souhaite s'appuyer sur les services techniques de la commune de Jouy-en-Josas, en raison de leur compétence, de leur connaissance du terrain et de la réactivité liées à leur proximité du chantier.

Dans ce cadre, une convention de mutualisation de services est proposée pour conduire l'opération. Elle vise à renforcer l'efficacité des services et réduire les coûts de fonctionnement. Elle est calquée sur celle passée précédemment par Versailles Grand Parc avec la commune de Versailles, et respecte des modalités similaires. Elle détermine notamment les missions remplies par les personnels, le coût du service mutualisé et les modalités financières de règlement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les dispositions de la convention relative à l'opération d'aménagement d'une aire communautaire d'accueil des gens du voyage à Jouy-en-Josas ;*
- 2) *impute les dépenses correspondant aux conventions de services partagés sur les crédits inscrits au budget principal au chapitre 011, article 62875 pour les Frais d'Administration Générale (FAG) et au chapitre 012, article 6217 pour la masse salariale mutualisée, sur les imputations suivantes regroupant Gestionnaire-Sous-rubriques-Articles-Service-Antenne : MUT-524-6217/62875 - GSVOYAGE pour la mission de travaux aire d'accueil ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents à cette délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

